



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
A BALMA
SALLE DE L'ODYSSEE**

LE JEUDI 25 MARS 2021 A 17 HEURES 30

oooo

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), MM. Michel BASELGA et Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), MM. Vincent BOUVIER et Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL-LAFAGE), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), Mme Christine PERROUX et M. Jean-Marc DOMENEGHETTY (L'UNION), Mme Solange HOLLARD (MONS), M. Michel LAURENS (MONDOUZIL), M. Manuel FERNANDES (QUINT-FONSEGRIVES), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), MM. Jean-Philippe FREZOULS et Jean-Pierre PEYRI (SAINT JEAN), M. Serge SOULET (SAINT-JORY), Mmes Carole FABRE-CANDEBAT et Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), et MM. Vincent TERRAIL-NOVES et Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), Pierre LATTARD (SICOVAL), MM Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), MM. Didier AVERSENG et Henri BERTHIER (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT (CC DU FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSANS), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Jean-Claude PINEL (CC SOR AGOUT) et M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

Avaient donné pouvoir : Mme Béatrice URSULE (TOULOUSE METROPOLE) à M. Vincent BOUVIER, M. Grégoire CARNEIRO (TOULOUSE METROPOLE) à M. Guillaume IRSUTTI, M. Marc FERNANDEZ à M. Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), Mme Véronique DOITTAU (TOULOUSE METROPOLE) à M. Romuald PONCE, M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE à Philippe PLANTADE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient absents excusés: M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Stéphane DELAGE (DREMIL-LAFAGE), Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), M. Yvan NAVARRO (L'UNION), M. Jean-Luc FABRE (MONS), M. Michel ANGLA (MONTRABE), M. Claude CYPRIEN (PIN-BALMA), M. Franck CHATELAIN (QUINT-FONSEGRIVES), Mmes Françoise AMPOULANGE et Annette LAIGNEAU et MM. François CHOLLET, Clément RIQUET et Philippe PERRIN (TOULOUSE), Mmes Nicole MIQUEL-BELAUD, Ida RUSSO, Souhayla MARTY, Véronique DOITTAU, Dominique FAURE et Béatrice URSULE et MM. Sacha BRIAND, Grégoire CARNEIRO, Marc FERNANDEZ, Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE et Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MM. Laurent FOREST et Fabrice BAUDEAU (SICOVAL), Mme Marie-Claude BEPMALE (CC COTEAUX DU GIROU), M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Bertrand GELI (CC LAURAGAIS REVEL SOREZOIS) et M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT)

SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020**

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif 2020 du Syndicat Mixte qui fait ressortir un excédent global de 136 447,18 € de la manière suivante :

	fonctionnement	investissement	total
Résultats antérieurs	197 610,86	29 129,45	226 740,31
Recettes de l'exercice	1 054 456,01	221 491,62	1 275 947,63
Dépenses de l'exercice	1 012 993,96	353 246,80	1 366 240,76
Résultat de l'année	41 462,05	- 131 755,18	- 90 293,13
Résultats cumulés	239 072,91	- 102 625,73	136 447,18
Reports des dépenses d'investissement		- 115 764	
Reports des recettes d'investissement			
Total			
Résultats nets à reprendre	239 072,91	- 218 389,73	20 683,18

Ce tableau retrace les éléments suivants :

Détermination du résultat en section de fonctionnement :

Ce résultat, d'un montant global de **239 072,91 €** est déterminé en reprenant le résultat cumulé de l'exercice.

Détermination du besoin de financement en section d'investissement :

Ce résultat d'un montant global de – 218 389,73 € est déterminé à partir du résultat cumulé de l'exercice.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Le résultat de la section de fonctionnement représentant une somme globale de 239 072,91 €, doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement pour un montant global de 218 389,73 €, le solde soit 20 683,18 €, étant porté en report de la section de fonctionnement.

Je vous propose, dès lors, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE :

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, apparaissant au Compte Administratif 2020, soit 239 072,91 €, en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de 218 389,73 €, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice, le solde soit 20 683,18 € étant porté en report de la section de fonctionnement.

Ces sommes seront reportées au Budget Primitif 2021.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**

Syndicat du Bassin
Siège Social : 14, rue Raymondis
31000 TOULOUSE

Le Président du Syndicat Intercommunal
soussigne certifie exécutoire le
présent acte.

— Publiée le 26/03/21.....
— Déposée à la Préfecture le 26/03/21
Toulouse, le 26/03/21.

Syndicat du Bassin
Siège Social : 14, rue Raymondis
31000 TOULOUSE